

vont continuer d'exiger beaucoup de temps et d'efforts:

- a) *les espèces anadromes*: le saumon, à cause de son cycle vital particulier, ne se prête pas à une gestion et à une exploitation convenables en vertu du concept d'une zone de 200 milles. Ceux qui ont participé à la Conférence ont acquis une meilleure compréhension de ce fait bioéconomique, mais on hésite encore beaucoup, dans certains milieux, à reconnaître que les États d'origine puissent avoir certains droits spéciaux au-delà de 200 milles;
- b) *la marge continentale*: ici encore, une zone économique de 200 milles priverait le Canada des droits acquis qu'il possède sur les ressources minérales de sa marge continentale au-delà de 200 milles. Ce fait présente une importance particulière au large de la côte orientale du Canada où, à certains endroits, la marge s'étend jusqu'à 600 milles du rivage;
- c) *la lutte contre la pollution*: il existe, le long des côtes septentrionales et orientales du Canada, des conditions écologiques particulièrement délicates et des obstacles naturels à la navigation (la glace) qui justifient l'adoption de normes plus sévères que les règles internationales existantes. Il y a eu des différences de vues marquées sur cette question à la Conférence;
- d) *le Passage du Nord-Ouest*: le Canada doit conserver le contrôle des eaux du Passage du Nord-Ouest. Le Passage n'est pas un détroit ayant servi traditionnellement à la navigation internationale.

Il est donc certain que la première session de fond de la Conférence a réalisé des progrès sur un certain nombre de questions fondamentales et qu'elle a abouti à une meilleure identification des éléments de l'éventuelle solution d'ensemble. Il est certain aussi que beaucoup de problèmes sont encore à régler avant qu'on puisse prétendre à un succès complet. L'important, semble-t-il, c'est maintenant de conserver l'élan qui s'est manifesté vers la fin de la session de Caracas et de poursuivre le processus de la négociation véritable qui a été entamé. Tous les intéressés savaient qu'il faudrait consacrer une bonne partie de la session de Caracas à faire l'éducation des quelque 60 pays qui n'avaient jamais pris part au travail préparatoire de la Conférence. Cette période est maintenant terminée. D'ici la session de Genève qui doit avoir lieu du 17 mars au 10 mai 1975, il est essentiel que des consultations et des négocia-

tions aient lieu entre les nombreux groupes non officiels qui existent déjà, de même que sur les plans bilatéral et régional. Le Canada s'est lui-même engagé à établir et à poursuivre de tels contacts. Il est tout aussi important que les gouvernements évitent de prendre des décisions qui pourraient compromettre l'esprit des négociations. Les menaces de décisions unilatérales font partie de ces mesures politiques qui pourraient compromettre l'ensemble du processus.

Pour ce qui est du fond des questions, il faudrait continuer de mettre l'accent sur l'opportunité de considérer le droit de la mer comme un tout, de bien marquer les relations qui existent entre toutes les questions, de viser un résultat d'ensemble susceptible d'emporter l'adhésion de la grande majorité des pays. En l'absence d'une telle approche, il ne serait que trop facile d'adopter, probablement par vote, des solutions parcellaires qui ne profiteraient à personne.

Dans de nombreux cas, et en particulier dans les questions qui sont le théâtre de grands affrontements, comme celles du passage des détroits ou du secteur international des fonds marins, il reste à trouver, en terrain neutre, des solutions raisonnables et pratiques. Il faut trouver un moyen-terme entre le contrôle national exclusif et l'absence de tout contrôle. Il faut trouver un compromis entre l'internationalisme trop idéaliste et la libre entreprise. Dans d'autres cas, celui des îles, par exemple, la Conférence ne saurait régler des questions bilatérales qui relèvent des seules parties en cause. Dans de tels cas, tout ce que la Conférence peut faire d'utile, c'est d'établir des principes généraux qui puissent être interprétés à la lumière des circonstances particulières.

Pas plus qu'il ne fallait le faire à la veille de la session de Caracas, il ne faudrait sans doute pas trop compter que la session de Genève marque la fin de la Conférence. Selon toute vraisemblance, il faudra une autre session et davantage encore, peut-être. Les intérêts essentiels de 148 pays souverains sont en jeu. Dans une certaine mesure les intérêts de chaque pays sont des intérêts spéciaux et chaque pays représente une voix. Les alliances traditionnelles prennent une importance secondaire lorsqu'il s'agit du droit de la mer. Ce qui compte, c'est la géographie et l'économie. Il y faudra du temps, mais la paix et l'ordre sur les océans et la protection de l'écologie mondiale méritent un examen attentif.

À Caracas, on s'est bien engagé dans la voie de ces objectifs.